

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Bonbonnes de gaz vides, contaminés avec PUR ou colle

Code Eural	16 05 04*
Code déchets	652009

DESCRIPTION

Bonbonnes de gaz vides, ayant contenu un produit chimique (tel que PUR ou colle) sous pression et inflammable.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- UN 3501, produit chimique sous pression, inflammable, ADR classe 2.1
- Les bonbonnes de gaz sont en bon état et sont vides
- Pas de bonbonnes de gaz contenant des gaz purs
- Pas d'extincteurs

Conditions d'emballage :

• Les bonbonnes de gaz usagées sont disposées en position debout dans des boîtes en plastique.